Institut Familial Montauban

Lycée Pierre-Marie Théas Enseignement Général, Technologique & Professionnel Montauban

Etablissement privé de l'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat

CHARTE DU PARENT CORRESPONDANT

Légitimité

Le parent correspondant représente la classe de son enfant pendant une année scolaire.

Il adhère au projet éducatif de l'établissement.

Il possède les qualités relationnelles qui lui permettent de créer du lien entre les parents, l'équipe pédagogique et l'APEL.

Mission

Représentant toutes les familles de la classe, le parent correspondant :

_ Assure le lien entre les familles de la classe, l'équipe pédagogique et l'APEL.

_ Participe à la mise en place d'actions éducatives, selon les besoins et le demandes de l'établissement et/ou de l'APEL.

_ Siège au conseil de classe.

Rôle

_ Relais : Il fait remonter les questions et facilite la circulation de l'information entre les parents, le professeur principal et le responsable de niveau de l'APEL. A ce titre il participe aux conseils de classe, selon le cadre fixé par le Chef d'établissement, annexé à cette charte.

_ Acteur : Selon les besoins, et en lien avec l'équipe pédagogique et l'APEL, le parent correspondant de la classe peut collaborer à l'organisation d'une activité.

_ Médiateur : A la demande de parents ou d'un membre de l'équipe pédagogique, il intervient lorsqu'il y a une difficulté à régler, un conflit à aplanir.

_ Lien entre les familles et l'APEL : Il informe l'APEL de toutes les questions appelant une action éducative plus large ou plus concertée ; il informe, il aiguille les parents vers les personnes ou les services des APEL susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques.

Engagement

Le parent correspondant s'engage à :

_ Etre à jour de sa cotisation à l'APEL.

_ Représenter l'ensemble des parents de la classe et à ne pas voir la classe qu'à travers le regard de son enfant.

_ Etablir des liens avec les parents d'une classe et l'équipe pédagogique.

_ Agir au service des familles et des enfants.

_ Respecter les personnes : enfants, parents, enseignants, etc…

_ Se montrer discret et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié (propos, documents).

_ Se rendre disponible pour assurer sa mission.

_ Effectuer sa mission en lien avec les responsables de l'APEL et leur rendre compte de son activité.

_ Assister à la rencontre avec les professeurs principaux organisée en octobre par l'APEL et le Chef d'établissement, à l'issue de laquelle un livret reprenant l'essentiel de son rôle lui sera remis.

En signant cette charte, vous autorisez la diffusion par l'APEL de vos coordonnées et de photographies (qui pourraient être prises lors de rencontres, conférences ou autres).

En cas de non respect de cette charte par le parent correspondant de classe, le Chef d'établissement et la Présidence de l'APEL se réservent le droit de mettre fin aux fonctions du parent correspondant.

A Montauban, le …

Michel GRAC Chef d'établissement	**Présidence de l'APEL**	**Mr ou Mme…** Parent correspondant de la classe de... s'engage à respecter la présente charte